

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00277

Numéro SIREN : 434 983 714

Nom ou dénomination : A-SYSTEMS

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2023 sous le numéro de dépôt 5849

S.A.S. A-SYSTEMS

Société par actions simplifiée
Au capital de 77.440,00 €uros

Siège Social : 143 bis Rue Yves Le Coz – Immeuble Le Colbert – 78000 VERSAILLES
RCS VERSAILLES 434.983.714

∞∞∞∞∞∞∞

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2023

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

∞∞∞∞∞∞∞

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

Les associés décident d'affectation le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2022 de 799.602,36 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 799.602,36 €uros
Autres réserves : 85.555,76 €uros
Report à nouveau créateur : 148,66 €uros

Bénéfice distribuable : 885.306,78 €uros

Distribution de Dividendes : 796.950,00 €uros
Autres réserves : 88.208,12 €uros
Report à nouveau créateur : 148,66 €uros

Le montant distribué aux personnes physiques résident en France sera soumis à un prélèvement à la source de 30 %.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » s'élèvera à 88.206,12 € et les capitaux propres de la Société s'élèveront à 177.740,78 €uros.

Distribution de dividendes :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Année 2019 : Distribution de dividendes de 801.504,00 €uros
Année 2020 : Distribution de dividendes de 500.000,00 €uros
Année 2021 : Distribution de dividendes de 650.000,00 €uros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Monsieur DURANTHON Bruno,
Président,

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS A-SYSTEMS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 143 BIS RUE YVES LE COZ			Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 3 4 9 8 3 7 1 4 0 0 0 3 2			Néant ☐ *						
			Exercice N, clos le, 31122022						
			N-1 31122021						
			Net 3						
			Net 4						
			Brut 1						
			Amortissements, provisions 2						
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	545	AC	545			
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	27 181	AC	13 980	13 201	1 343	
		Fonds commercial (1)	AH	15 245	AI		15 245	15 245	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	183 216	AU	133 976	49 240	62 743	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
			Prêts	BF		BG			
			Autres immobilisations financières *	BH	19 929	BI		19 929	15 729
TOTAL (II)		BJ	246 116	BK	148 502	97 615	95 060		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	223 830	BY	20 909	202 921	228 820	
		Autres créances (3)	BZ	7 961	CA		7 961	11 259	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 171 860	CG		1 171 860	1 114 213		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	5 634	CI		5 634	26 930		
	TOTAL (III)	CJ	1 409 285	CK	20 909	1 388 376	1 381 221		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 655 401	IA	169 411	1 485 990	1 476 281		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

ST m

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A-SYSTEMS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :77.440.....)	DA	77 440	77 440
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 200	4 200
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 744	7 744
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	85 556	68 627
	Report à nouveau	DH	149	149
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	799 602	666 928
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	974 691
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	7 999	7 999
	TOTAL (II)	DO	7 999	7 999
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	31 975	49 006
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 982	73 430
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	44 553	50 475
	Dettes fiscales et sociales	DY	317 379	348 277
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	106 933	119 209
TOTAL (IV)		EC	502 821	640 397
Ecart de conversion passif * (V)		ED	480	2 797
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 485 990	1 476 281
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
		EF		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	502 821	608 991
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH	569	652
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17 58



VERIEXPERT

Depuis 1946

ANNEXE

ma



VERIEXPERT
Depuis 1966

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés conformément aux règles figurant aux articles 9 et 11 du Code de commerce, au décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, article 7.21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3, au règlement ANC n° 2014-03.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 485 990** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 733 578** euros et un total **charges** de **1 933 975** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **799 602** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les règles d'évaluation des immobilisations définies dans le PCG à l'article 213-08 ont été appliquées.

Les règles d'amortissements définies dans le PCG à l'article 214-14 (ANC n°2014-03) sont utilisées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



VERIEXPERT
Depuis 1966

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours :

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats :

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagement de retraite :

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés. Compte tenu de la pyramide des âges, le montant des engagements de retraite n'est pas significatif.



VERIEXPERT
Depuis 1966

IMMOBILISATIONS

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	545					545
	Autres	21 875		28 340		7 789	42 426
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 420		28 340		7 789	42 971
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	78 566					78 566
	Matériel de transport	51 246					51 246
	Matériel de bureau, mobilier	42 876		10 528			53 404
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		172 688		10 528			183 216
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	15 729		4 200			19 929
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 729		4 200			19 929
TOTAL		210 837		43 068		7 789	246 116



VERIEXPERT

Depuis 1946

Page :

17

AMORTISSEMENTS

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	545			545
Autres	5 287	8 693		13 980
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 832	8 693		14 525
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	43 082	15 632		58 714
Matériel de transport	29 829	4 498		34 327
Matériel de bureau, mobilier	37 034	3 901		40 936
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 945	24 031		133 976
TOTAL	115 777	32 725		148 502

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

pm

55



VERIEXPERT

Depuis 1976

PROVISIONS

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	43 736		22 827	20 909
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	43 736		22 827	20 909
TOTAL GENERAL		43 736		22 827	20 909

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		22 827
---	--	--------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.



VERIEXPERT

Depuis 1976

CREANCES ET DETTES

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	19 929		19 929
	Clients douteux ou litigieux	20 909	20 909	
	Autres créances clients	202 921	202 921	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	709	709	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 149	5 149	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 227	1 227	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	877	877	
	Charges constatées d'avances	5 634	5 634	
	TOTAL DES CREANCES	257 354	237 425	19 929
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	569	569		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	31 406	31 406		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	44 553	44 553		
	Personnel et comptes rattachés	213 085	213 085		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 824	57 824		
	Impôts sur les bénéfices	38 842	38 842		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 628	7 628		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 982	1 982		
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	106 933	106 933		
	TOTAL DES DETTES	502 821	502 821		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		739			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		17 687			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 733			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		1 227
Autres créances <i>PROV ATLAS TA ET FORMATION CONTINUE</i>	1 227	1 227

M

Jr

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		230 981
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>FRAIS ET INTERETS A PAYER</i>	569	569
Emprunts et dettes financières divers <i>ASSOCIES - INTERETS DES COMPTES COURANT</i>	1 733	1 733
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FNP</i>	12 480	12 480
Dettes fiscales et sociales <i>VAR PROV CP</i> <i>CHARGES SCONGES A PAYER</i> <i>PROVISION PRIME BRUTE</i> <i>PROV CHARGES SUR PRIME</i> <i>TAXE APPRENTISSAGE</i> <i>PROV FORMATION FAFIEC</i> <i>TVTS</i> <i>CVAE</i>	76 646 35 619 71 000 29 820 782 172 1 164 996	216 199

M

Jr

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			5 634
TEAM VIEWER	01/01/2023 31/12/2023	1 323	
LIMPID IT	01/01/2023 31/12/2023	901	
DEVELOPER EXPRESS	01/01/2023 29/10/2023	573	
GAN ASSURANCES	01/01/2023 30/11/2023	732	
GO TO MEETING	01/01/2023 31/10/2023	287	
AFTAA	01/01/2023 31/12/2023	275	
DIVERS	01/01/2023 31/12/2023	526	
JC TELECOM	01/01/2023 30/04/2023	187	
AXA ASSISTANCE	01/01/2023 30/06/2023	482	
ECHOS	01/01/2023 31/12/2023	348	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 634

CABINET VERIEXPERT

SAS A-SYSTEMS

Page :

23

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			106 933
PCA FRANCE	01/01/2023 31/12/2023	51 862	
PCA EXPORT	01/01/2023 31/12/2023	36 395	
PCA UE	01/01/2023 31/12/2023	18 676	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			106 933

M

JA



VERIEXPERT
Depuis 1996

CAPITAL SOCIAL

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 518,00	51,0145	77 440,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	1 518,00	51,0145	77 440,00

--

« A-SYSTEMS »
Société par actions simplifiée
au capital de 77.440 Euros
Siège social : 143bis, Rue Yves Le Coz
78000 VERSAILLES

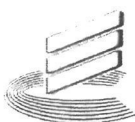
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Présenté par Monsieur Jacques TARRIEU
Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022



A handwritten signature in black ink, appearing to be "JT", written over a faint circular stamp.



JACQUES TARRIEU

**EXPERT-COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MARSEILLE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
DIPLOME H.E.C – LICENCE EN DROIT**

LA CRISTOLE
298 rue du Bon Vent
84140 MONTFAVET
TEL : 06 80 99 66 19
e-mail: jtarrieu@wanadoo.fr

A L'Assemblée Générale de la société A-SYSTEMS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « SAS A-SYSTEM » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tel qu'il est joint au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

57

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

C'est dans un contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

5-

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

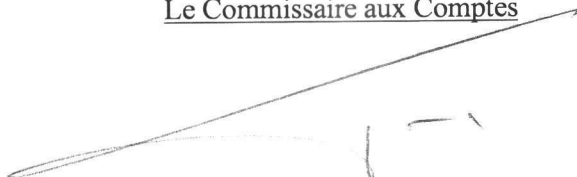
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date du

rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montfavet, le 20 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes



Jacques TARRIEU

Annexés au présent rapport :
Comptes Annuels de l'exercice